

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'IDRRIM remet son rapport au Ministre des transports sur le maintien et le développement des compétences de son ministère dans le domaine des infrastructures de transports : un enjeu majeur pour le soutien à l'innovation et la compétitivité de la nation

Le 15 février, l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM) a remis, par la voix de son président, le sénateur Yves Krattinger, un rapport à Frédéric Cuvillier, Ministre des Transports, de la Mer et de la Pêche, intitulé : "Maintien et développement des compétences techniques dans le domaine des infrastructures de transports au sein du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie : Un enjeu majeur pour le soutien à l'innovation et pour la compétitivité de la nation".

Association reconnue d'intérêt général, représentative de l'ensemble des acteurs publics et privés des infrastructures de transports et des espaces urbains, l'IDRRIM a souhaité appeler l'attention du gouvernement sur deux sujets majeurs pour l'ensemble des acteurs publics et privés des infrastructures de transports :

- Les conditions de la création prochaine d'un nouvel établissement public de 3300 personnes, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), qui regroupera au 1^{er} janvier 2014 le SETRA¹, les CETE², le CERTU³ et le CETMEF⁴.
- La mise en place de politiques de soutien à l'innovation dans le domaine des infrastructures de transport.

Sur ces deux sujets, les membres de l'IDRRIM ont jugé important de remettre au ministre un document stratégique insistant sur le **maintien des compétences dans le domaine des infrastructures de transports** au sein du ministère et **leur lien avec la compétitivité des entreprises**, mais aussi sur **les politiques publiques de soutien à l'innovation** et la possibilité d'ouvrir **une nouvelle filière verte "infrastructures de transport durables"**.

L'IDRRIM voit dans la création du CEREMA une bonne réforme qui, si elle est correctement menée en concertation avec les collectivités, permettra de promouvoir les compétences du réseau scientifique et technique de l'Etat, profondément utiles aux acteurs publics (Etat et collectivités territoriales) et au secteur industriel privé, très présent à l'international. **L'IDRRIM appelle donc le ministère à pérenniser et à consolider son réseau de compétences, afin de soutenir la compétitivité et l'industrie des infrastructures de transport du pays.**

Le rapport de l'Institut suggère également de **mettre en place un système novateur de soutien à l'innovation** de nature à développer toutes les initiatives en créant notamment un fonds alimenté par tous les acteurs, qui permettrait d'**établir un partage des risques** entre l'inventeur et l'expérimentateur.

Enfin, l'IDRRIM propose de créer les conditions pour que les infrastructures de mobilité trouvent toute leur place dans le dispositif des filières vertes. Seraient développés dans **une nouvelle filière verte "infrastructures de transport durables"** l'ensemble des techniques économes en énergie ou en ressources naturelles ainsi que les systèmes de transports et d'infrastructures intelligents (ITS), porteurs de développement économique et d'innovations technologiques. Celle-ci permettrait, en s'appuyant sur les compétences du futur CEREMA et sur les entreprises françaises, de soutenir et développer l'intelligence française dans le domaine et d'aboutir à des développements industriels majeurs.

Ce rapport est consultable sur le site internet de l'IDRRIM : www.idrrim.com

¹ Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements

² Centres d'études techniques de l'équipement

³ Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

⁴ Centre d'Études Techniques Maritimes Et Fluviales

Créé en 2010, l'IDRRIM a pour mission de **fédérer la communauté des acteurs publics et privés agissant dans le domaine des infrastructures de mobilité** (Etat, collectivités locales, services techniques, ingénierie privée, entreprises, associations partenariales, écoles et organismes de recherche, établissements du réseau scientifique et technique de l'Etat). **Lieu de convergence et d'échanges**, l'Institut a pour mission de **fédérer et mobiliser** l'ensemble des acteurs de la profession autour d'un objectif commun : **favoriser, développer et promouvoir une vision et un référentiel partagés** en matière de conception, de réalisation, de maintenance et de gestion des routes, des rues, des infrastructures de déplacement, des espaces publics de mobilité et des services associés. Véritable **label de confiance et de fiabilité**, l'Institut a également vocation à **assurer la promotion et le rayonnement du savoir-faire technique français** à l'étranger en matière d'infrastructures de déplacement.